

**Annexe 2 du Règlement Intérieur
de l'Association Française de Psychothérapie dans l'Approche Centrée sur la Personne**

Critères d'adhésion pour les organismes de formation qui souhaitent devenir membre de l'AFP-ACP:

1. Le référentiel théorique, pratique et pédagogique de la formation est l'Approche Centrée sur la Personne.
2. La durée de la formation à la psychothérapie dans l'ACP correspond aux critères d'agrément du Cadre d'Agrément de l'AFP-ACP, soit 600h.
3. Les formateurs permanents sont formés à l'ACP.
- 4.1 pour les organismes faisant de la formation à la psychothérapie dans l'ACP, une première promotion a déjà accompli un cursus complet ou le dernier cycle est en cours
- 4.2 pour les organismes proposant des formations ou post formations dans l'Approche Centrée sur la Personne, mais ne formant pas à la psychothérapie dans l'ACP : au moins la moitié des formations proposées ont déjà été accomplies dans leur entier.
5. L'AFP-ACP est membre du NEAPCEPC - Network of the European Associations for Person-Centred and Experiential Psychotherapy and Counselling), et représente les organismes membres auprès du Network. Ces organismes s'engagent à appliquer les "Principes pour la formation et le perfectionnement en psychothérapie et relation d'aide centrées sur la personne et expérientielles" ci-joint.
6. L'organisme adhère au Code de Déontologie et à la Charte des Valeurs Unitives de l'AFP-ACP.

Procédure d'Adhésion :

1. L'organisme envoie trois copies de sa documentation ainsi qu'une version numérique à l'AFP-ACP. Cette documentation comprendra les brochures à jour, et indiquera :
 - a. L'année de création de l'organisme de formation.
 - b. La formation des formateurs (CV avec thérapie personnelle, supervisions ?).
 - c. Le contenu détaillé des formations et ce qui est demandé aux stagiaires (écrits etc.).
 - d. La durée des formations (nombre de jours, d'heures et la manière de calculer les heures).
 - e. La date de la sortie de la première promotion.
 - f. La procédure et critères de certification.
 - g. L'intitulé de l'attestation ou le certificat qui clôt la formation.
 - h. Les supervisions et suivi post formation proposés.
 - i. La philosophie.
 - j. La procédure de plainte : avez-vous une procédure de plainte ? Si oui, laquelle?
2. Le dossier comprendra l'adhésion formelle au Code de Déontologie de l'AFP-ACP et à la Charte des Valeurs Unitives.
3. Les membres du bureau rencontrent un ou des représentant(e)(s) de l'organisme. Cette rencontre permettra de vérifier l'adéquation entre la pratique de formation et les recommandations des Principes de Formation du Network. Ces principes serviront de base et de référence pour l'échange entre les membres du bureau et le, la ou les représentant(e)(s) de l'organisme de formation.
4. Si l'adhésion est acceptée, le Bureau envoie à l'organisme un courrier d'acceptation et une invitation à régler la cotisation au titre d'organisme adhérent.

5. Si l'adhésion de l'organisme est refusée, le Bureau envoie un courrier précisant les motifs du refus.
6. Dès que la cotisation est réglée, les coordonnées de l'organisme apparaissent sur le site de l'AFP-ACP et dans les publications de l'association et le Network Européen en est informé.

Les organismes déjà adhérents doivent fournir tous les renseignements ci-dessus.

Voté à l'AG du 1^{er} mars 2008 et modifié lors de l'AG du 20 mars 2009

Modifié lors de l'AG du 16 mars 2019

Modifié lors de l'AG du 7 mars 2020(Procédure article 1)



Principes pour la formation et le perfectionnement en psychothérapie et relation d'aide centrées sur la personne et expérientielles

Les principes suivants sont alignés sur les principes du Réseau (statuts I.1). L'intention derrière le choix de l'expression «centré sur la personne et expérientiel» est de promouvoir un dialogue et un développement continus et non de favoriser une compréhension particulière de ces approches et de leur relation.

- Formation et perfectionnement en psychothérapie et relation d'aide centrées sur la personne/ expérientielles s'entend dans le sens de favoriser la personnalisation, c'est-à-dire le développement de la personnalité de la personne en formation, par une relation et rencontre centrées sur la personne/expérientielles entre les formateurs et les personnes en formation, visant les compétences personnelles et professionnelles requises pour offrir, établir, maintenir et développer des relations centrées sur la personne/expérientielles avec les clients.
- Il s'agit d'une entreprise à la fois orientée vers le processus et l'expérience, et engagée dans une réflexion théorique approfondie sur les expériences.
- Elle consiste à :
 - expérimenter le développement personnel dans des cadres divers (par exemple groupes de formation, groupes de développement personnel, thérapie ou conseil de groupes, etc.)
 - traiter des œuvres théoriques de Carl Rogers et d'autres théoriciens centrés sur la personne et expérientiels de même que du développement continu des positions théoriques personnelles de la personne en formation
 - appliquer concrètement ces aspects
 - pratiquer, sous supervision, des relations centrées sur la personne/expérientielles avec des clients.

Entre autres éléments, l'apprentissage théorique englobe les aspects suivants : bases anthropologiques, philosophiques et éthiques, théorie du développement de la personnalité et de la relation, les deux à la fois d'une manière générale et concernant les processus de différentes personnes et groupes dans des situations diverses, théorie de la psychopathologie et de la thérapie, connaissances contextuelles (juridiques, médicales, économiques, etc.) nécessaires. Les bases théoriques sont alignées sur les principes établis dans les statuts du Réseau (I.2).

- Elle est réalisée à travers les relations avec différents facilitateurs/psychothérapeutes/praticiens de la relation d'aide/enseignants et dans des cadres divers, afin de profiter de diverses possibilités d'apprentissage pour promouvoir la créativité et reconnaître la diversité personnelle et culturelle.
- Elle est fondée sur un mode d'apprentissage autonome basé sur le pouvoir donné à chacun, la « liberté d'apprendre » telle qu'elle est postulée par Carl Rogers, et l'auto-évaluation dans le respect des exigences existant dans les cadres juridiques et institutionnels respectifs.
- Les personnes et les institutions assurant les formations s'engagent à respecter des normes éthiques clairement définies, un développement scientifique continu de la théorie et de la pratique des approches centrées sur la personne, à la recherche scientifique et à coopérer avec les institutions et personnes similaires aux niveaux national et international.

Bruxelles, le 11 novembre 2001